

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2708

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : La Mulatière

objet : **Cité du Bocage - Projet de réaménagement des espaces extérieurs - Participation financière au profit de la SA Gabriel Rosset**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de La Mulatière, il a été décidé de procéder à un réaménagement des espaces extérieurs de la cité du Bocage. Ce site comprend trente logements répartis en deux immeubles R + 4 et R + 5. Le terrain est en très forte pente, ce qui induit de fortes contraintes techniques.

La cité n'a fait l'objet d'aucune intervention de réhabilitation depuis sa création et sa configuration pose de graves difficultés de fonctionnement du fait :

- du mauvais traitement des accès de la résidence (chemin de Fontanières),
- de l'absence d'espaces de jeux pour enfants et adolescents,
- du manque de stationnement, ce qui crée des usages problématiques de l'espace.

Pour répondre à ces dysfonctionnements, le cabinet Catherine Blaise a été missionné en 2002 afin de réaliser les études de faisabilité et, après concertation avec les habitants et les partenaires, un projet comprenant deux phases a été élaboré :

- phase A - travaux d'accessibilité de la cité :

- . création des accès pour les piétons sur la rue de Fontanières (escaliers, serrurerie, percement des murs et édifices locaux poubelles, etc.),
- . inversion des escaliers arrière,
- . création du bouclage voitures,
- . reprise des clôtures (périmètre haut et intermédiaire),
- . reprise des enduits des murs de périmètre,
- . révision de la chaussée et des espaces verts,
- . éclairage des entrées arrière et des voiries internes depuis les façades,
- . mise en place d'un mobilier de canalisation du stationnement, bornes de propreté ;

- phase B - travaux d'intégration de la cité dans la ville :

- . création d'une traversée amorçant la liaison Fontanières -quai Jean-Jacques Rousseau,
- . création d'une aire de jeu petite enfance et d'un espace pour les familles,
- . rénovation de l'aire de jeu pour les adolescents et intégration des pieds d'immeubles.

La SA Gabriel Rosset, propriétaire des terrains et des bâtiments, assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le coût de cette opération est estimé à 438 000 €, répartis comme suit :

- Etat	116 450 €
- Région	117 500 €
- SA Gabriel Rosset	87 600 €
- Communauté urbaine	116 450 €

En complément, les bâtiments de la SA Gabriel Rosset feront l'objet d'une réhabilitation pour un montant de 635 000 € dont 479 000 € financés par la SA Gabriel Rosset. Dans le cadre de cette opération, une subvention de 41 750 € est octroyée par la commune de La Mulatière dans le cadre d'une convention particulière passée avec la SA Gabriel Rosset ;

Vu ledit dossier,

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine au programme de réaménagement des espaces extérieurs de la cité du Bocage à La Mulatière, à hauteur de 116 450 € nets de taxes sous forme de fonds de concours à la SA HLM Gabriel Rosset.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 657 280 - fonction 824 - opération n° 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,